

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_INT_117 - Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Quelle stratégie pour garantir la pérennité des retraites par la CPEV.

Séance du Grand Conseil du mardi 27 juin 2023, point 2.3 de l'ordre du jour

Texte déposé

En 2013, le Conseil d'Etat a adopté la loi sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), ainsi qu'un décret accordant un crédit de 1.44 milliard pour les mesures de recapitalisation de la CPEV.

A fin 2022, la performance globale de la CPEV s'établit à -7.5% et son degré de couverture est de 68.57%, s'inscrivant ainsi très proche du minimum de 68% de taux couverture imposé au 31.12.2022 par le chemin de recapitalisation décidé en 2013 et auquel la CPEV s'est engagée devant les autorités de surveillance. Ces résultats ont contraint la Caisse à utiliser presque entièrement sa réserve de fluctuation de valeur pour 1.55 milliard.

Selon l'analyse des résultats 2021 des caisses de pension publiques romandes de septembre 2022 (Retraites populaires, 16^e édition), il apparaît que le rapport actifs / rentiers était de 1.96 pour la CPEV, contre une moyenne de 2.11. Au niveau de la rente de retraite (âge et années de cotisation), les assurés actifs de la CPEV bénéficient d'un âge de départ à 60, respectivement 62 ans (moyenne des caisses de pension publiques romandes de 63.1) pour 38 années de cotisation (moyenne 40.4). Seuls les assurés de la police et des pénitenciers genevois ont des conditions plus favorables (retraite à 58 ans après 35 années de cotisation). L'âge de la retraite est à 65 ans tant pour les assurés actifs de l'Etat de Genève que pour ceux de la Ville de Lausanne.

Au niveau du degré de couverture, la CPEV était classée 25^e sur 26 en 2021, malgré l'application d'un taux technique de 2.0%, supérieur à la moyenne romande de 1.87% et donc favorable aux résultats de la Caisse. Au printemps 2022, lors du dernier report de la révision (augmentation de l'âge de la retraite et de la durée de cotisation), le CA-CPEV concédait d'ailleurs que « si les prévisions des spécialistes se confirment, seul un financement supplémentaire permettra alors d'éviter, encore une fois, de recourir à ces mesures pour équilibrer financièrement notre institution de prévoyance à très long terme ».

Retraites Populaires note enfin que la diminution progressive des caisses de pension en primauté des prestations se poursuit inexorablement. La Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg est d'ailleurs passée en primauté des cotisations au 01.01.2022.

Au vu du développement ci-dessus, j'ai le privilège de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Est-ce que le CA-CPEV prévoit de mettre en œuvre sa révision annoncée d'augmenter de 2 ans l'âge de la retraite et d'autant la durée de cotisation au 01.01.2025 ?
- Quelles seraient les conséquences pour la Caisse (degré de couverture, alimentation d'une provision pour indexations futures, etc.) et pour les assurés actifs d'un calcul de la rente sur l'ensemble de la carrière, plutôt que sur les douze dernières années de travail, comme le prévoit l'article 23 alinéa 1 de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) ?
- Quelles seraient les conséquences d'une solution intermédiaire avec un calcul des droits sur les 20 dernières années de service ?
- Quelles seraient les effets et conséquences à court, moyen et long terme d'un passage de la primauté des prestations au régime de la primauté des cotisations ?

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Carole Dubois	PLR
Monique Hofstetter	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Charles Monod	PLR
Laurence Creteigny	PLR
Marc Morandi	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Georges Zünd	PLR
Philippe Germain	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Nicolas Suter	PLR
Gérard Mojon	PLR
Carole Schelker	PLR
Philippe Miauton	PLR
Denis Dumartheray	UDC
Maurice Neyroud	PLR
John Desmeules	PLR
Pierre-Alain Favrod	UDC

Signataire	Parti
Regula Zellweger	PLR
Guy Gaudard	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Elodie Golaz Grilli	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Sylvain Freymond	UDC
Pierre Kaelin	PLR
Stéphane Jordan	UDC
Fabrice Moscheni	UDC
Romain Belotti	UDC
Pierre-François Mottier	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Aliette Rey-Marion	UDC
Mathieu Balsiger	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Grégory Bovay	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Nicole Rapin	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Grégory Devaud	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Florence Gross	PLR
Olivier Petermann	PLR
Laurence Bassin	PLR
Michael Wyssa	PLR
Cédric Weissert	UDC
Nicolas Glauser	UDC
Xavier de Haller	PLR

Signataire	Parti
Daniel Ruch	PLR
Philippe Jobin	UDC
Pierre-André Pernoud	UDC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)([javascript:linkTo_UnCryptMailto\(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl%27\);](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch));

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206++Lausanne+Suisse)(<https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse>).